

AUDIENCES PUBLIQUES RELATIVES AU PROJET DE POLITIQUE SUR
LA FORMATION CONTINUE

**INTERVENTION DU COMITÉ DE LIAISON
DE LA FORMATION À DISTANCE (CLIFAD)**

Composé de

**Société de formation à distance des commissions
scolaires du Québec (SOFAD)
Centre collégial de formation à distance (CCFD)
Télé-Université**

La formation à distance :
Champ d'expertise québécoise en formation continue et en formation initiale

Présenté par Robert Meilleur, directeur du CCFD et président du CLIFAD

22 avril 1999

Madame,
Monsieur,

Nous voulons d'abord vous remercier de nous recevoir aujourd'hui. C'est, pour nous, une occasion unique de vous présenter, en personne, notre analyse, nos projets et nos propositions.

Je voudrais vous présenter les deux personnes qui m'accompagnent : Mme France Bilodeau, directrice du développement des marchés à la Télé-Université et M. Pierre Giguère, directeur général de la SOFAD.

Compte tenu des questions soulevées dans le document d'appoint pour les présentes audiences, nous insisterons aujourd'hui sur la spécificité de la contribution de la formation à distance à la formation continue, et sur le rôle particulier des nouvelles technologies dans notre domaine. Notre objectif est qu'au terme de nos échanges, nous puissions tous convenir de l'opportunité de mieux situer la formation à distance dans le monde de la formation continue, en même temps que de l'intérêt de la préparation d'une politique plus spécifique portant exclusivement sur la formation à distance.

En commençant, nous aimerions vous dire un mot sur notre comité. Le Comité de liaison de la formation à distance est une instance de concertation que les trois grandes organisations québécoises spécialisées en formation à distance se sont donnée pour promouvoir la formation à distance et pour mettre en commun des analyses, des ressources et des projets. L'intervention que nous faisons devant vous aujourd'hui, comme le mémoire que nous vous avons soumis, sont donc les produits d'un consensus, auquel adhèrent nos trois organisations.

Nous partageons un modèle d'intervention qui se rejoint dans ses principes. Nous poursuivons des projets qui font appel à la même expertise pédagogique et à la même vision de la formation. Aujourd'hui, nous venons vous soumettre des propositions qui sont le produit de ce mouvement de concertation associant les ordres d'enseignement secondaire, collégial et universitaire. Nous tenons à attirer votre attention sur cette particularité qui à la fois nous unit entre nous, et nous distingue de la majorité des établissements d'enseignement. Nous pensons que le Québec peut construire sur cette concertation, et le premier produit de cette concertation pourrait être l'adoption d'une politique de la formation à distance.

Nous reviendrons sur ce projet à la fin de notre intervention. Mais auparavant, il nous faut rappeler certaines caractéristiques de la formation à distance et surtout mettre en lumière l'originalité de sa contribution à la formation continue.

LA MISSION DE LA FORMATION À DISTANCE EN FORMATION CONTINUE.

On a souvent tendance à concevoir la formation à distance comme un service offert à de petits groupes de personnes isolées dans des régions éloignées qui ne peuvent être rejointes, de façon économique, par des établissements traditionnels. Or, cela ne correspond pas au modèle de la formation à distance que nous pratiquons au Québec.

Au contraire, nous avons créé des services de formation qui sont destinés à de grands nombres de personnes, dispersées peut-être, mais surtout soumises à des contraintes nombreuses qui les empêchent de fréquenter un établissement d'enseignement ayant des horaires fixes. Ces contraintes tiennent bien davantage à l'organisation du temps et à la conciliation des exigences de la vie professionnelle et de la vie familiale qu'à l'éloignement des maisons d'enseignement.

Actuellement au Québec, la formation à distance rejoint entre 50 000 et 60 000 personnes. Pour la majorité d'entre elles, ces personnes sont des adultes qui occupent un emploi ou qui ont des obligations familiales importantes. Dans nos trois organisations, l'âge moyen des étudiantes et des étudiants varie de 27 à 32 ans. Cette population est composée de plus de 60 % de femmes.

Ces personnes choisissent d'étudier à distance, très souvent, parce qu'il ne leur est pas possible d'étudier à des moments fixes, selon un horaire régulier, au rythme défini par un groupe ou par un établissement. C'est le cas, par exemple, de personnes qui travaillent en soirée, de personnes dont l'horaire de travail est irrégulier ou qui sont souvent appelées à se déplacer, ou encore de personnes qui ont la charge de jeunes enfants et qui souhaitent rester auprès d'eux.

Ces personnes proviennent des différentes régions du Québec mais la majorité d'entre elles résident dans la région métropolitaine de Montréal.

C'est là, le premier message que nous voulons vous livrer. La formation à distance est d'abord un mode d'apprentissage personnalisé et individualisé, qui permet aux personnes, par le recours à la médiatisation, de poursuivre leurs études au moment de leur choix, au lieu de leur choix et au rythme qui leur convient. La contribution spécifique de la formation à distance à la formation continue tient davantage à cette capacité de rejoindre des adultes, dont les diverses obligations familiales, professionnelles ou autres, les empêcheraient de poursuivre des études, si ce n'était de ce mode de formation qu'à la résolution des difficultés d'accès à la formation, liées à la distance.

Nous vous demandons de reconnaître, dans la politique de la formation continue, la contribution particulière de la formation à distance. Cette reconnaissance nous importe, d'une part parce qu'elle donnera une perception plus juste de la formation à distance, qui pourra guider tous les intervenants, et d'autre part parce qu'elle pourra aider à calmer les appréhensions de certains à l'égard de la concurrence que leur feraient nos organisations.

En soi, cette reconnaissance constituerait à nos yeux un acquis important. Toutefois, nous souhaitons qu'elle soit prolongée par un certain nombre d'orientations qui, si elles étaient inscrites dans une politique de la formation continue, pourraient nous aider et aider les autres organisations à mieux servir la population.

ÉLÉMENTS D'ORIENTATION D'UNE POLITIQUE DE LA FORMATION CONTINUE À L'ÉGARD DE LA FORMATION À DISTANCE.

La politique de la formation continue ferait œuvre utile si elle retenait quelques principes qui, en plus de définir la mission des organisations de formation à distance en regard de la formation continue, identifiaient des contributions plus particulières attendues d'elles. Ces énoncés auraient notamment l'avantage d'établir les organisations de formation à distance comme intervenants légitimes à divers égards.

Énoncé 1 : La formation à distance est un mode d'intervention approprié pour la formation professionnelle continue.

Curieusement, le document de consultation diffusé à l'automne dernier laissait entendre que la formation à distance restait un mode de formation approprié pour la seule formation générale. La politique qui sera approuvée corrigera, nous l'espérons, cette impression, en affirmant clairement le mandat des organisations de formation à distance dans la formation professionnelle continue.

La SOFAD, le CCFD, et la Télé-Université œuvrent déjà en formation professionnelle continue. De plus en plus, nous entendons offrir des services de formation sur mesure. Nous visons tout particulièrement les grandes organisations dont le personnel est réparti sur l'ensemble du territoire québécois. C'est ainsi, par exemple, que le CCFD a entrepris la diffusion d'une attestation d'études collégiales en assurances de dommages avec la collaboration du Conseil des assurances de dommages du Québec et que la Télé-Université offre un programme de formation aux employés de la Sûreté du Québec.

Que ce soit par des formules entièrement à distance ou par des formules mixtes, les organisations de formation à distance ont la capacité de contribuer au perfectionnement de la main-d'œuvre. Elles peuvent le faire en assurant la qualité de chacune de leurs interventions et ce, dans bien des cas, à un coût inférieur aux formules traditionnelles.

La société québécoise a le droit de s'attendre à ce que cette contribution soit enrichie, et la politique de la formation continue devrait, selon nous, en donner le mandat à nos organisations.

Énoncé 2 : La formation à distance est un mode de formation approprié en éducation populaire.

Notre mémoire rappelle quelques-unes des grandes réussites des organisations de formation à distance en éducation populaire, comme les séries OCTO-PUCE et OCTO-GICIEL diffusées à Radio-Québec dans les années quatre-vingt.

Encore une fois, le document de consultation se fait muet quant à l'opportunité d'une intervention des organisations de formation à distance à cet égard. Nos organisations sont disposées à assumer des responsabilités plus larges en cette matière. Nous souhaitons que la politique de la formation continue fasse le choix de la formation à distance comme un mode privilégié d'intervention en éducation populaire et que conséquemment l'État fasse appel à l'expertise de nos organisations pour ses actions en la matière.

Énoncé 3 : La formation à distance peut jouer un rôle intégrateur en reconnaissance des acquis.

La reconnaissance des acquis tient un rôle stratégique en formation continue. Elle est un enjeu de toute première importance pour les individus. Malgré cette importance et les efforts qui lui ont été consacrés depuis vingt ans, les résultats restent inférieurs aux attentes de plusieurs.

Or, les organisations de formation à distance, tout spécialement la SOFAD et le CCFD, sont les mieux placées pour faire la reconnaissance des acquis et pour donner accès à la formation manquante. Par la standardisation des cours qu'elles effectuent, nos organisations créent des balises par rapport auxquelles il est plus facile de se situer. De plus, par leur mode d'organisation, elles facilitent l'accès à la formation, même là où les personnes intéressées sont peu nombreuses.

La politique québécoise de la formation continue devrait en tenir compte et confier aux organisations de formation à distance une responsabilité particulière en matière de reconnaissance des acquis. Déjà, le CCFD assume un tel mandat. Ce mandat devrait cependant être renforcé et les moyens consentis pour le mener à bien devraient être enrichis.

Énoncé 4 : Il importe de soutenir davantage la recherche et le développement en formation continue et d'y consacrer le rôle des organisations de formation à distance.

Nous accueillons très favorablement la proposition de création d'un programme thématique sur la recherche-innovation en formation continue. Nous souhaitons cependant qu'il soit clairement établi que les organismes de formation à distance y seront admissibles, et même qu'on prévoie la création d'un volet pour l'expérimentation des nouvelles technologies de la formation.

Nos organisations font face à des défis impressionnants tant en regard de l'introduction des nouvelles technologies dans la formation et dans l'encadrement, qu'en regard de l'analyse et de l'amélioration des taux de succès des apprenants à distance. Si la politique de la formation continue retenait ces préoccupations et contribuait à ce que les efforts y soient mieux soutenus par la recherche et le développement, elle favoriserait l'amélioration des services offerts aux personnes.

Énoncé 5 : La formation à distance est une voie à privilégier pour l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) à la formation.

Le monde de la formation à distance est résolument moderne et se tourne tout naturellement vers les nouveaux moyens que la technologie peut offrir. Nos trois organisations offrent des cours sur le réseau Internet. Toutes ont commencé à expérimenter, et même à exploiter l'encadrement télématique des élèves et étudiants. Au CCFD, c'est plus d'une dizaine de cours qui peuvent être suivis par le réseau Internet. À la Télé-Université on peut suivre des programmes entiers à partir de son micro-ordinateur. La SOFAD a lancé à l'automne dernier un cours sur Internet (*Du français sans fautes*) qui compte déjà plus de cinq cents inscrits et auquel s'intéressent des milliers de personnes à l'extérieur du Québec et à l'extérieur du Canada.

Le réseau Internet ouvre la voie à une plus grande internationalisation des produits de formation créés au Québec. Notre expertise pédagogique est de plus en plus reconnue. Nous apparaissions actuellement, dans le monde francophone, comme des leaders en développement pédagogique.

Il y a donc des acquis intéressants, mais encore tellement à faire. L'intégration des nouvelles technologies, nous l'avons faite à partir des seules ressources que nous avons pu dégager de nos budgets de fonctionnement, tout en restant exigeants sur la qualité des produits que nous livrons. Nos organisations ont à cet égard accumulé de nombreux prix et distinctions, tant québécois que canadiens, qui mettent en valeur le professionnalisme avec lequel nous avons abordé le domaine.

Mais nous aurions dû faire encore plus. Or, en ce domaine le saupoudrage des ressources constitue un frein important. La création d'un cours pour Internet peut coûter de deux à trois fois plus cher que la création du même cours sur format imprimé. Il faut prévoir un investissement encore plus lourd pour la création d'un cours sur cédérom.

Nous souhaitons donc que la politique de la formation continue ne se contente pas d'inviter les organisations de formation à distance à utiliser davantage les nouvelles technologies, comme le faisait le document de consultation, mais qu'elle les identifiera comme une voie privilégiée d'action dans ce domaine.

De plus, compte tenu de la lourdeur des engagements financiers exigés par ces technologies, nous souhaitons que la politique invite les responsables à canaliser dorénavant les ressources financières allouées à la modernisation technologique dans les centres spécialisés que sont les organisations de formation à distance. Nous serons ainsi en mesure de produire plus, et plus vite!

Nos organisations deviendront alors des lieux d'expertise pour l'ensemble du réseau d'enseignement pour l'utilisation des technologies informatiques et multimédias dans l'apprentissage, en même temps que des lieux de perfectionnement pour les enseignants et les groupes d'éducation populaire.

Voilà donc une série d'énoncés qui commence à tracer une stratégie de réponse aux besoins de formation continue des Québécoises et des Québécois par le moyen de la formation à distance. Nous souhaitons que la prochaine politique de la formation continue puisse retenir ces orientations et que les administrations responsables pourront allouer les ressources en conséquence.

On nous permettra toutefois de profiter de votre attention pour poursuivre la réflexion sur la formation à distance et pour inviter le ministère de l'Éducation à lancer dès maintenant la préparation d'une nouvelle politique portant spécifiquement sur la formation à distance. C'est à cet objectif que nous voudrions consacrer nos derniers mots.

POUR UNE POLITIQUE DE LA FORMATION À DISTANCE.

Les professionnels de la formation à distance ont longtemps espéré que des orientations gouvernementales puissent venir définir des objectifs et mettre en place des conditions de développement de la formation à distance. L'abolition de la Direction de la formation à distance au ministère de l'Éducation au milieu des années quatre-vingt-dix et la décentralisation des activités de formation à distance dans les commissions scolaires avaient été pour plusieurs des sources d'inquiétude. L'annonce, en 1996, de la formulation prochaine d'une politique sur la formation continue devait être, selon certains, l'occasion d'une réflexion en profondeur sur la formation à distance. Nous constatons aujourd'hui que, même si cette réflexion est intéressante, elle ne peut tenir lieu de politique de la formation à distance.

À l'évidence, les services de formation à distance doivent trouver une place dans une politique de la formation continue. Il faut toutefois faire remarquer que la formation à distance n'est pas uniquement un mode de formation continue. Les organismes de formation à distance peuvent intervenir autant en formation initiale qu'en formation continue. D'ailleurs, à l'ordre collégial et à l'ordre universitaire, une proportion croissante de l'effectif étudiant est constituée de jeunes inscrits dans un parcours de formation initiale. Dans les autres provinces canadiennes, la formation à distance est surtout utilisée pour la formation des jeunes, même au niveau secondaire.

De plus, le monde de la formation à distance vit des problèmes qui lui sont propres ou qui prennent chez lui une dimension particulière.

- L'élaboration de nouveaux cours requiert des investissements massifs.
- L'encadrement des élèves et des étudiants est appelé à se faire selon des formes de plus en plus diversifiées. La présence d'un nombre important de jeunes inscrits en formation initiale dans les activités de formation à distance impose des révisions de nos modes d'encadrement, en même temps qu'une meilleure compréhension de nos mandats par les différents intervenants en éducation.
- Les nouvelles technologies ont déjà commencé à changer les modes de conception des cours, les modes de diffusion de la formation et, évidemment, le total de ses coûts. Nulle autre organisation ne subit ces contraintes davantage que les organismes de formation à distance. Une politique de la formation à distance devrait proposer une stratégie d'intervention en la matière.
- Le perfectionnement des conseillers et des tuteurs exigera des efforts importants au cours des prochaines années. Or les ressources disponibles pour ce perfectionnement apparaissent encore insuffisantes.
- On n'a pas encore pris conscience de tout le potentiel de la formation à distance dans la société moderne, ni de ses possibilités pour la reconnaissance nationale et internationale de notre expertise, tant sur le plan des contenus que sur celui des stratégies d'apprentissage.

Pour toutes ces raisons, nous plaidons en faveur de l'adoption d'une politique québécoise de la formation à distance. Une telle politique contribuerait à la reconnaissance de la formation à distance en même temps qu'elle pourrait proposer des objectifs et des mandats explicites pour les organismes de formation à distance, notamment dans la diversification des modes de formation, dans l'appropriation des technologies de la communication par le réseau de la formation et dans le rayonnement du réseau québécois d'éducation à l'échelle internationale.

L'élaboration d'une politique québécoise de la formation à distance devrait aussi être l'occasion de se pencher sur la problématique de la décentralisation du service aux personnes et de la centralisation de l'organisation. De par sa nature, la formation à distance est un service décentralisé. Elle rejoint les individus à leur domicile, sur leur lieu de travail, au moment de leur choix. Par contre, elle requiert l'accès à de grandes quantités d'élèves ou d'étudiants pour amortir de façon raisonnable les coûts de création des cours. Pour cette raison, nous avons eu tendance à centraliser le plus possible les lieux de création des cours et de gestion des services.

Cette discussion, qui peut paraître théorique, a des conséquences très immédiates en regard de l'organisation de la formation à distance au secondaire. Nous avons suivi avec intérêt l'expérience de décentralisation des services menée au secondaire. Nous constatons, comme plusieurs, que les résultats n'ont pas été nécessairement dans le sens souhaité par ses promoteurs.

Une réflexion globale sur la formation à distance devrait donner l'occasion de mieux comprendre les phénomènes qui se sont produits au secondaire et d'imaginer avec les responsables concernés les actions correctrices requises.

Une politique québécoise sur la formation à distance aurait, finalement, le grand avantage de mettre ce mode de formation davantage en valeur, en profitant de ses forces sur les plans pédagogiques et organisationnels, notamment de la concertation inter-ordres que les organisations spécialisées ont réussi à mettre en œuvre. Elle conduirait de plus à un renforcement de cette concertation si elle pouvait donner lieu à la création d'une instance officielle de concertation au Ministère.

En effet, pour que les objectifs que nous proposons puissent être soutenus quotidiennement, pour qu'ils soient véhiculés dans les différents milieux, et pour que leur atteinte soit évaluée périodiquement, il nous apparaît important que le ministère de l'Éducation désigne un responsable de haut niveau de la formation à distance, qui pourra intervenir aux trois ordres d'enseignement, et faire le lien avec les autres ministères engagés en formation.

CONCLUSION

Voilà donc le message que nous voulions vous livrer aujourd'hui. Il ne couvre évidemment pas tous les objets qui sont soumis à votre attention. Nous avons plutôt voulu nous concentrer sur les éléments qui relèvent plus spécifiquement de nos mandats.

Si nous pouvions les résumer en quelques énoncés, nous dirions que :

- La formation à distance est d'abord une voie d'individualisation de l'apprentissage qui permet de rejoindre, au meilleur coût, de grandes quantités de personnes. Dorénavant, c'est sur cette base qu'on devrait évaluer son opportunité et son efficacité. C'est dans cette perspective, également, qu'on devrait formuler une politique gouvernementale sur la formation à distance.
- La production de cours ayant recours aux nouvelles technologies de la formation exige des compétences spécialisées et des ressources financières importantes. On a donc intérêt à concentrer les ressources dans les centres d'expertise, dont au premier titre, les organismes de formation à distance.
- Les organismes de formation à distance ont fait la preuve de leur aptitude à concevoir et diffuser des cours de formation professionnelle et des activités d'éducation populaire intéressantes et de qualité. On devrait chercher à les associer aux nouveaux développements dans ces domaines en leur accordant des mandats clairs et des ressources correspondantes.
- Le dossier de la reconnaissance des acquis demeure problématique. En cette matière, les organisations de formation à distance offrent une voie de solution prometteuse.
- La recherche en formation à distance reste insuffisante, tant en regard des moyens pédagogiques que des résultats obtenus. On a tout intérêt à mettre en place un fonds pour la recherche et le développement pédagogique, en s'assurant que les organismes de formation à distance des trois ordres d'enseignement y seront admissibles et que leurs questions de recherche y seront bien reçues.

Nous vous remercions de votre attention.